

ÉDITO : Monique DELANNOY

Favoriser la concertation et
donner la parole

Votre association communale cucquoise STELLA 2000 mène une politique au service de tous, à l'écoute et pour le bien-être de l'habitant, pour défendre l'intérêt collectif.

Le Questionnaire à Choix Multiple (QCM) en a été un exemple accueilli favorablement par la population. Les réponses définissent largement des orientations pour la Commune que la municipalité ne pourra écarter à l'avenir.

Ce QCM constitue la première marche au service d'une politique ambitieuse au sein de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) en matière d'habitat, ceci dans un travail partenarial.

Comme le papillon qui a besoin de tout le ciel pour s'envoler, la commune de CUCQ a besoin de tous pour se développer de façon durable, dans l'harmonie, et non de façon chaotique.

Mais il faut également que les procédures fassent une place suffisante à la concertation pour toutes les opérations d'intérêt collectif, général ou national.

L'art. L.300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit pourtant la concertation préalable aux projets d'aménagement associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées avant une modification ou une révision du POS ou avant toute opération d'aménagement réalisée par la commune.

STELLA 2000 demande à la Sous-préfecture et à la Municipalité de donner la parole aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées dans une large concertation avant et pendant toute la durée de la révision et de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Comité de Rédaction du Journal

André KOVACS - Directeur de publication
03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25

Monique DELANNOY - 06 71 57 62 61
Micheline DUBROMEL - Max PANTIGNY
Patrick POULIN - Christian DEFOSSEZ
Martine et René VANHUFFEL

Chers adhérents, faites nous parvenir vos
idées et propositions d'articles.

Assemblée Générale de STELLA 2000

Pour la première fois, à l'initiative de STELLA 2000, les habitants et les touristes ont eu l'occasion de s'exprimer librement sur le développement et l'urbanisation de la commune

Assemblée Générale du 18 juillet 2009, Maison du Temps Libre

Rapport moral - cinq points essentiels :

- la mobilisation et le nombre des adhérents, c'est la force de l'association,
- le chantier prioritaire de STELLA 2000 – PLU et Avenir de la Commune,
- les animations de la Commune – les membres Greeters 62,
- le journal trimestriel des adhérents « L'Avenir Stellien » - 31 parutions,
- les moyens humains et financiers.

Rapport d'activités - actions en cours et résultats :

Aménagement du Front de mer de STELLA : Préparation des dossiers de recours avec les riverains.

Instauration d'une surtaxe communale sur l'eau : Recours de STELLA 2000 auprès du Tribunal Administratif de LILLE – Proposition de résolution n° 2.

Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Plus de 50 recours gracieux – Rejet du projet par le Préfet au vu des avis défavorables des Services de l'Etat – Le projet devra être réexaminé - Point sur l'état des réflexions et des actions de STELLA 2000.

Assainissement collectif « Eaux Usées » : Interventions de STELLA 2000 pour obtenir le programme de réalisation à court, moyen et long terme. Le Maire donne quelques éléments de réponse au coup par coup. C'est un début, mais insuffisant.

Déchetterie sauvage de l'avenue de Lyon : Intervention de STELLA 2000 et envoi d'un dossier photos avec pétition des riverains proches au Maire, à la Sous-préfète et à la DDASS – Le Maire a fait enlever les colonnes d'apport volontaire. Ce n'est pas ce qui avait été demandé par les riverains !

Réhabilitation du boulevard Labrasse – 2^{ème} tranche : Report par le Conseil Général.

PRESENTATION DES RESULTATS DU SONDAGE ET DE LA SYNTHESE CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE (OCM).

Chantier de l'extension de l'Hôtel des Dunes : STELLA 2000 soutient l'action des voisins et a tenté de sensibiliser le Maire et la Sous-préfète sur les dangers et les risques de ce chantier. Mais en vain pour l'instant !

Tournoi inter associatif de pétanque du 27 juin 2009 : Réussite, plus de 40 participants.

Résolutions - toutes approuvées à l'unanimité des présents et représentés :

Résolution n° 1 – Participation de STELLA 2000 aux réunions ouvertes pour le réexamen du PLU de CUCQ.

Résolution n° 2 – Annulation de la délibération du conseil municipal de CUCQ du 27 mars 2009 instaurant une surtaxe communale sur l'eau.

Résolution n° 3 – Réalisation de l'audit de l'ASAP de STELLA-PLAGE.

Résolution n° 4 - Renouvellement du droit d'ester en justice.

Résolution n° 5 - Renouvellement du tiers sortant.

Renouvellement du Bureau - candidatures approuvées à l'unanimité :

2 nouveaux membres élus pour 3 ans et 3 membres cooptés par le Bureau.

Président : André KOVACS / Vice-Président : Patrick POULIN

Secrétaire Générale : Monique DELANNOY / Secrétaire : Micheline DUBROMEL

Trésorier : Max PANTIGNY / Trésorier adjoint : Bernard CHEVALIER

Le Plan Local d'Urbanisme de CUCQ a été retoqué

Au vu des avis défavorables émis par les Services de l'Etat, le Préfet a notifié au Maire de CUCQ par courrier en date du 12 juin 2009 sa décision de rejet de la 3^{ème} version du projet de PLU de la commune de CUCQ.

L'examen des avis défavorables montre que le rejet du PLU de CUCQ a été principalement dû à l'**absence de concertation** associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet depuis la présentation du PADD en 2003 et au **manque de précisions sur les objectifs poursuivis** en matière d'urbanisation, de développement touristique, d'aménagements d'infrastructures, etc....

A la demande du Préfet, la Sous-préfète doit organiser une réunion avec les différents services et organismes concernés afin de faire évoluer le dossier PLU de CUCQ par rapport à l'ensemble des remarques émises.

STELLA 2000 intervient auprès du Maire pour sortir de l'impasse

Le Maire déclare, lors de l'AGO de STELLA 2000, que le projet de PLU a été jugé trop permissif pour la construction de nouveaux immeubles.

Le Président de STELLA 2000 a proposé au Maire de participer à l'examen du prochain PLU conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Devant l'Assemblée, le Maire n'a pas dit non. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Votre avis sur le futur Plan Local d'Urbanisme de CUCQ

A l'initiative de STELLA 2000, le Questionnaire à Choix Multiple (QCM) remis en juin et juillet aux habitants de la commune et aux touristes a été un véritable succès.

Il y a eu 131 personnes qui ont répondu et 74 propositions complémentaires.

Ces documents constituent une remarquable base de travail, riche d'enseignements et de propositions.

La synthèse de l'enquête et les propositions ont été communiquées au Maire et aux Adjointes.

Elles seront à nouveau présentées et commentées lors des réunions de concertation qui seront organisées avec toutes les parties prenantes concernées par le futur PLU et intéressées par le développement économique et touristique de la commune.

Un tableau récapitulatif de l'interclassement des résultats a été réalisé ainsi qu'un tableau des suggestions et observations complémentaires reclassées par numéros de questions.

LES PLUS FORTES DEMANDES > à 50 %

- Création et aménagement de pistes cyclables : 84 %
- Zones piétonnes, bancs, aires de jeux, jardins : 79 %
- Préservation des espaces dunaires, sentiers balisés : 72 %
- Parking camping cars plus convivial : 65 %
- Un aménagement du stationnement des véhicules : 62 %
- Interdiction du stationnement sur les trottoirs : 60 %
- Remise en état de la digue : 59 %
- Créer un espace d'informations faune et flore : 57 %
- Implanter d'autres douches et toilettes à la plage : 55 %
- Interdire la présence des chiens sur la plage : 52 %

LES DEMANDES MOYENNES : DE 50 % à 20 %

- S'opposer à la constructibilité le long des voies : 47 %
- Un parking réservé aux bus : 40 %
- Prolongement à l'identique du boulevard Labrasse : 34 %
- Privilégier l'installation de restaurants vue sur mer : 34 %
- S'opposer à la création de lotissements dans les pâtures : 30 %
- Accepter la constructibilité le long des voies : 28 %
- Développer un parc animalier et/ou de loisirs : 28 %
- Développer des parcs d'activités commerciales, artisanales : 25 %
- Complexe immobilier 2 étages, bars, restaurants, commerces : 23 %
- Accepter la réalisation de lotissements dans les pâtures : 20 %

LES PLUS FAIBLES DEMANDES < à 20 %

- Une extension de parking pour les manifestations : 16 %
- La construction d'un parking souterrain : 14 %
- La création d'un night-club en bord de mer : 13 %
- L'installation de tables et bancs face à la mer : 12 %
- Un parking souterrain payant en bord de mer : 11 %
- Complexe immobilier 3 étages, bars, restaurants, commerces : 10 %
- Complexe immobilier 4 étages, bars, restaurants et commerces : 2 %
- Construction d'un complexe immobilier type « Sunny Beach » : 0 %

Point de Vue

Avec un budget annuel de 50 millions d'euros, le Conservatoire du Littoral détient 11 % des côtes françaises et doit en acquérir plus de 30 % d'ici à 2050

Le Conservatoire du Littoral presse les quelques 350 propriétaires de terrains non construits situés autour du périmètre loti de STELLA-PLAGE en leur proposant un prix de cession de **0,75 €/m²!!!!**

Le droit du sol de chacun devrait donc s'incliner devant la « défense de l'environnement », sous couvert de la Loi Littoral de plus en plus contestée par la pression foncière, de Natura 2000, des écosystèmes, de la biodiversité, des milieux d'intérêt écologique pour la faune et la flore, du réchauffement climatique, de la couche d'ozone, et j'en passe.

Pourtant, chacun peut conserver son bien qui ne lui coûte qu'une **vingtaine d'euros par an en impôt foncier** et en disposer librement.

Pensons à nos générations futures auxquelles nous pourrions transmettre ce bien de famille, même s'il est actuellement déclaré non constructible. **Qui peut nous dire de quoi sera fait demain ?**

Nos élus doivent vous défendre et soutenir les propriétaires qui veulent conserver leurs biens. Personnellement, je suis prêt à livrer bataille.

Libres propos - André Kovacs

Un recours contre le montant de la surtaxe communale sur l'eau

Le conseil municipal du 27 mars 2009 a décidé, par 22 votes POUR et 5 votes CONTRE, l'instauration d'une surtaxe communale sur l'eau de **0,30 € par m³**

Suite à l'approbation par l'AGO de STELLA 2000 du 18 juillet 2009, STELLA 2000 a exercé un recours contentieux le 3 août 2009 auprès du Tribunal Administratif de LILLE avec notification au Maire et à la direction de VEOLIA EAU.

STELLA 2000 a contesté et réagi

STELLA 2000 demande l'annulation de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 et la régularisation de la facturation de la surtaxe effectuée par anticipation :

- **la surtaxe communale sur l'eau fixée à 0,30 €/m³ est surestimée** et représente une **augmentation trop importante et brutale de 44,20 %** de la part variable du prix de l'eau pour les clients qui se limitent à la 1^{ère} tranche de 36 m³ / semestre,
- **le solde de 57 816,14 €** dû à l'Agence de l'Eau Artois Picardie peut être entièrement absorbé **en 2009 et 2010** par une **redevance exceptionnelle de 0,20 €/m³**
- **la part de la surtaxe communale sur l'eau doit être ramenée à 0,15 €/m³ jusqu'en 2045** pour amortir les réseaux d'eau potable pour un montant de **1 009 010 €**
- **l'irrégularité de la facturation par anticipation de la surtaxe communale par VEOLIA EAU.** De plus cette surtaxe n'a pas fait l'objet d'une information pourtant obligatoire des clients concernés,
- **la régularisation de la facturation des consommations d'eau** en appliquant le **prorata temporis** pour la période antérieure à la date d'effet de la surtaxe communale sur l'eau.

VEOLIA EAU reconnaît l'erreur et va régulariser la facturation d'eau

L'Agence VEOLIA EAU du Touquet a réagi en août 2009 dès qu'elle a eu connaissance du recours de STELLA 2000 en envoyant une lettre aux usagers qui avaient payé la surtaxe par anticipation en leur précisant « *que la mise en œuvre de la surtaxe communale devait intervenir sur les consommations d'eau à partir du 2^{ème} semestre 2009 et non pas, comme nous l'avons fait par erreur, sur les consommations d'eau du 1^{er} semestre* ».

Nous aimerions que les usagers menacés de coupure d'eau par VEOLIA EAU en cas d'erreur, d'oubli ou de léger retard de paiement bénéficient de la même indulgence !

A la municipalité maintenant de reconnaître le bien fondé de la contestation de STELLA 2000 dans l'intérêt des habitants et de réexaminer le montant réel de la surtaxe à appliquer pour amortir les réseaux d'eau potable, lors d'un prochain conseil municipal.

Travaux de voiries

La Municipalité a décidé de réaliser des travaux de revêtement de voirie (*et non de réparation de voirie*) à STELLA-PLAGE : Bvd d'Angleterre (de la place Royale non comprise à la place de l'Etoile), bvd de Berck (du rond-point à la rue de Lille), av. Jeanne d'Arc (du bvd Labrasse au Bvd de France), av. de Verdun (du bvd Labrasse au Bvd de France), av. de Reims, rue d'Arras et av. d'Italie (entre l'av. de Verdun et l'av. Jeanne d'Arc).

Coût des travaux : 636 992,83 € TTC.

Début des travaux : Le 7 septembre 2009 selon météo.

L'accès aux habitations sera maintenu sauf en journée lors de la mise en place de l'enrobé.

Les demandes de travaux de branchements neufs sur les réseaux gaz ou eau potable seront refusés pendant 5 ans, sauf si la voirie nouvellement refaite n'est pas touchée.

Mais la protection de l'environnement n'est toujours pas respectée à STELLA-PLAGE

La pose des réseaux « tout à l'égout » et « eaux pluviales » n'a pas été programmée, malgré la mise en service de la toute nouvelle et puissante station d'épuration de CUCQ pouvant traiter 75 000 équivalents habitants en pointe !

Pour la nième fois, STELLA 2000 a demandé au maire que la pose de tous les réseaux collectifs soit réalisée avant de refaire les routes. Une fois de plus, la réponse a été négative.

Mots cachés

Résidente occasionnelle sur Stella, j'ai plaisir à convier ma famille et mes amis à la découverte du domaine dunaire, de sa plage immense. J'espère oeuvrer avec *Stella 2000* pour en faire une station où il fait bon séjourner.

23 mots clés (de 3 lettres ou plus) sont cachés dans la grille qui pour moi définissent Stella, à vous de les découvrir. Le petit texte suivant vous y aidera. *Martine Vanhuffel.*

« Sur le littoral ouest, c'est la station de l'évasion et des loisirs, pas du tout triste, où tu peux planter ta tente pour un été joyeux en famille. Tranquillité, paysages de rêves, bord de mer, plage infinie, paradis des mouettes en liberté, va et vient des vagues, dunes protégées, oyats sentant le sel, goût d'eau salée de la coque, baignades joyeuses et belles balades à vélo, tu aimeras Stella ! ».

X	R	A	C	J	V	L	P	Q	U	E	F
S	E	O	A	M	A	O	T	S	F	V	A
T	V	E	L	O	G	I	R	E	L	A	M
A	E	D	V	T	U	S	I	L	I	S	I
T	S	A	L	E	E	I	S	B	B	I	L
I	D	U	N	E	S	R	T	D	E	O	L
O	U	E	S	T	C	S	E	N	R	N	E
N	L	I	T	T	O	R	A	L	T	R	V
Z	N	E	E	P	Q	J	O	Y	E	U	X
T	R	A	N	Q	U	I	L	L	I	T	E
O	Y	A	T	S	E	T	E	M	E	R	T
E	A	U	E	M	O	U	E	T	T	E	S

Infos Administratives

STELLA 2000 aura prochainement son site internet

Le Bureau de STELLA 2000 a approuvé la création et la mise en place d'un site internet, de préférence au blog.

Le site Web de STELLA 2000 devrait voir le jour avant fin 2009.

STELLA 2000 a demandé l'agrément intercommunal

Le dossier d'agrément intercommunal a été envoyé au Préfet du Pas-de-Calais le 20 août 2009.

L'agrément sollicité donne différentes prérogatives pour :

- participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement,
- exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances,
- agir en réparation pour le compte de personnes ayant subi un préjudice individuel en matière d'environnement si elle a été mandatée pour ce faire.

Il faut attendre 6 mois pour savoir si l'agrément est accordé.

L'ADSL Très Haut Débit se fait attendre à STELLA

La grande majorité des internautes stelliens « rament » encore avec leur 512 ko. Quel retard pour une commune qui veut jouer la carte du développement touristique de qualité.

Et pourtant, le Cybercentre inauguré en juillet 2009 à la Maison du Temps Libre bénéficie du très haut débit pour ses quelques ordinateurs.

C'est très bien pour le Cybercentre que nous réclamions depuis longtemps, mais qu'est-ce qui empêche d'étendre le très haut débit à toute la Commune !

Disparition

Le docteur Bohdan KAPPELLA est décédé jeudi 13 août 2009.

Selon sa volonté, son enterrement a eu lieu dans l'intimité. Il a laissé un mot : « *Je suis venu au monde, il y avait trois personnes autour de moi. J'ai voulu partir entouré de ma famille. Malgré la rapidité avec laquelle la maladie va m'emporter, l'amour me permet de préparer mon départ. Là où je serai, je veillerai sur vous.* ».

La rédaction adresse à son épouse, ses enfants, sa famille et tous ses amis ses sincères condoléances.

Environnement

La municipalité de CUCQ a le souci de la propreté et de la protection de l'environnement. Les grands moyens ont été mis en œuvre avec un engin de 12 tonnes pour ramasser les excréments d'animaux exotiques « oubliés » par les cirques sur les pelouses.



Stationnement des camping-cars

La municipalité a décidé d'interdire le stationnement des camping-cars dans les avenues proches de la mer et place de l'Etoile. Ceux-ci sont maintenant relégués devant l'entrée du Camping de la Mer, le long de l'avenue et disposent d'environ 30 places tracées au sol.

Bien que satisfaits par cette solution, les camping-caristes regrettent qu'il n'y ait ni cuve de rejets de leurs eaux usées et des WC, ni raccordements d'électricité, ni points d'eau.

De plus, l'avenue rétrécie empêche tout croisement et l'absence d'aire de retournement rend leurs manœuvres délicates et risquées.

Ils souhaitent que la municipalité aménage cet emplacement qui leur convient, quitte à payer une redevance de stationnement.

Animations

« Conférence sur 2 roues – Autour de l'Histoire et des Villas anciennes de STELLA-PLAGE » du 16 août 2009.

Une participation record de 25 personnes.



André KOVACS et les visiteurs attentifs devant « La Chaumière » de l'architecte Lucien DUFOUR.

L'Avenir Stellien

Association STELLA 2000

I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel

Siège : Chez M. André KOVACS 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA

Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25 / 06 71 57 62 61 @ : asso-stella2000@orange.fr

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.